



# Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

## Session ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 14 janvier 2020, à 19 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent :	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume

2020-01-14 - 001

### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal désire souligner l'implication et le dévouement de Madame Jacqueline Bellefeuille, bénévole passionnée pour son sport, le pickellball. Madame Bellefeuille a mis en œuvre l'implantation de cette discipline sportive pour la population anneplanoise.

2020-01-14 - 002

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 003

### ***Adoption des procès-verbaux***

Le maire résume le contenu des séances extraordinaires tenues les 10 et 13 décembre 2019 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019 et des séances extraordinaires tenues les 10 et 13 décembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 10 et 13 décembre 2019, tels que rédigés;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 004

### **Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de décembre 2019 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
88 516 à 88 788	1 791 969,49 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 005

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 812-5 Règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires**

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 006

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 940-1 Règlement modifiant le règlement n° 940 qui décrétait des dépenses relatives à la réfection du réseau routier de la municipalité et un emprunt de 2 700 000 \$ pour en payer le coût**

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 940 qui décrétait des dépenses relatives à la réfection du réseau routier de la municipalité et un emprunt de 2 700 000 \$ pour en payer le coût.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 007

### ***Avis de motion et dépôt - Règlement n° 993 Règlement décrétant un emprunt de 850 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, matériels roulants, machineries et équipements***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 850 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, matériels roulants, machineries et équipements.

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 008

### ***Octroi de contrat - Vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques pour l'année 2020***

**Attendu** qu'un contrat doit être octroyé à une entreprise pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques pour l'année 2020, et ce, en raison de la résiliation du contrat de vidange, de transport et de disposition des boues des fosses septiques pour les années 2019 à 2022 qui a eu lieu le 10 décembre dernier;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé une offre de services à la société par actions 9363-9888 Québec inc. (Sanivac ®) pour le contrat de vidange, de transport et de disposition des boues des fosses septiques pour l'année 2020;

**Attendu** l'offre de services, datée du 4 décembre 2019, reçue de la société par actions 9363-9888 Québec inc. (Sanivac ®) au montant de 89 212,85 \$ incluant les taxes pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques pour l'année 2020;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroi le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques pour l'année 2020 à la société par actions 9363-9888 Québec inc. (Sanivac ®) pour un montant total de 89 212,85 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 4 décembre 2019 présentée par ladite société par actions;

**Que** le coordonnateur de l'environnement, Monsieur Benjamin Plourde, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 009

### **Autorisation de signature** **Entente relative à la fourniture d'un service incendie**

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a conclu, avec la Ville de Terrebonne, une entente relative à la fourniture d'un service incendie;
- Attendu** que la dite entente prend fin le 26 janvier 2020;
- Attendu** que les deux parties ont convenu des modalités de renouvellement de ladite entente pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle avec la Ville de Terrebonne l'entente relative à la fourniture d'un service incendie, le tout selon le projet d'entente préparé par la Ville de Terrebonne à cet effet;

**Que** la durée de cette entente soit fixée à trois (3) ans, à compter du 27 janvier 2020;

**Que** le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 010

### **Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec de 2020**

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** Madame Suzie Lévesque, directrice des Arts et de la culture de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec de 2020;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 011

### **Renouvellement de mandats** **Membres du Comité consultatif en circulation**

- Attendu** qu'en vertu des modalités du règlement n° 879 constituant un comité consultatif en circulation, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;
- Attendu** que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;
- Attendu** que le mandat de cinq membres siégeant actuellement sur le Comité consultatif en circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prendra fin le 1<sup>er</sup> mars 2020 et que ces mandats se doivent d'être renouvelés;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** les mandats des personnes suivantes soient renouvelés pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 :

- Monsieur André Labelle, citoyen;
- Monsieur Christian Leclair, directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique;
- Monsieur Olivier Hogue, ingénieur municipal;
- Monsieur Paulo Fournier, directeur du Service des travaux publics et du traitement des eaux;
- Madame Isabelle Dagenais, secrétaire de direction à la direction générale;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 012

### ***Promotions - Contremaître des travaux publics et directeur adjoint des travaux publics, techniques et environnement***

- Attendu** que la création de nouveaux postes est requise en raison du changement dans la structure de gouvernance de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** qu'un nouveau poste de contremaître des travaux publics et de directeur adjoint des travaux publics, techniques et environnement seront créés;
- Attendu** que Monsieur Anthony Bélanger, qui occupe présentement le poste de technicien en génie civil à la Ville, est apte à accepter le nouveau poste de contremaître des travaux publics;
- Attendu** que Monsieur Olivier Hogue, qui occupe présentement le poste d'ingénieur municipal à la Ville, est apte à accepter le nouveau poste de directeur adjoint des travaux publics, techniques et environnement;
- Attendu** que Messieurs Anthony Bélanger et Olivier Hogue ont été rencontrés à cet effet ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Anthony Bélanger pour occuper le nouveau poste de contremaître des travaux publics et de Monsieur Olivier Hogue pour occuper le nouveau poste de directeur adjoint des travaux publics, techniques et environnement, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville, à compter du 3 février 2020;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 013

### ***Promotion - Directrice adjointe de l'urbanisme et du développement économique***

- Attendu** que la création de nouveaux postes est requise en raison du changement dans la structure de gouvernance de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** qu'un nouveau poste de directrice adjointe de l'urbanisme et du développement sera créé;
- Attendu** que Madame Terry Pola, qui occupe présentement le poste d'urbaniste, planification et développement économique, est apte à accepter le nouveau poste de directrice adjointe de l'urbanisme et du développement économique;
- Attendu** que Madame Terry Pola a été rencontrée à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services Madame Terry Pola pour occuper le poste de directrice adjointe de l'urbanisme et du développement économique, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville, à compter du 3 février 2020;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 014

### **Modification - Organisation municipale de la sécurité civile**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a nommé les membres de son organisation municipale de la sécurité civile aux termes de la résolution numéro 2019-11-378 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2019;

**Attendu** que Monsieur Frédéric Maltais a été nommé à titre de responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrés*;

**Attendu** que pour des raisons pratiques, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire nommer Monsieur Christian Leclair à titre de responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrés* en lieu et place de Monsieur Frédéric Maltais;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne Monsieur Christian Leclair comme membre de l'organisation municipale de sécurité civile, et ce, à titre de responsable substitut de la mission *Services aux personnes sinistrés*;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 015

### **Autorisation de signature - Vente d'une partie du lot 5 279 033**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est propriétaire du lot 5 279 033 du cadastre du Québec;

**Attendu** que la Ville a reçu une offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 5 279 033 du cadastre du Québec du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

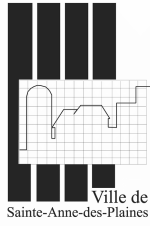
**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat pour vendre au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides une partie du lot 5 279 033 du cadastre du Québec, le tout tel que plus amplement mentionné et montré à ladite promesse de vente et d'achat;

**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'acte de vente conformément aux conditions de la promesse de vente et d'achat, soit pour un prix de vente de 1,00 \$ plus les taxes applicables;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le directeur général, Monsieur Alain Cassista, comme personne autorisée à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Ville;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 016

### ***Demande d'aide financière volet 2 - Programme Climat municipalités - Projet de stationnement incitatif pour le co-voiturage***

**Attendu** le projet de stationnement incitatif pour le co-voiturage de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** que la Ville désire mettre en place ce projet dans le but de favoriser le transport durable et afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre;

**Attendu** que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation de ce projet dans la cadre du 2<sup>e</sup> volet du « Programme Climat municipalités »;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation du projet de stationnement incitatif pour le co-voiturage dans le cadre du 2<sup>e</sup> volet du « Programme Climat municipalités »;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne Alain Cassista, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom pour la présentation et la gestion du projet de stationnement incitatif pour le co-voiturage ainsi que pour la signature de la convention d'aide financière;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à payer sa part des coûts admissibles dans le projet de stationnement incitatif;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 017

### ***Proposition de candidature pour la nomination d'un élu de la couronne Nord au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM)***

**Attendu** que conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, le Réseau de transport métropolitain (RTM) est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 4 membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Nord;

**Attendu** que le mandat de Monsieur Richard Perreault au sein du Conseil d'administration du RTM a pris fin lorsqu'il a remis sa démission le 12 décembre dernier;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 33 de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, la vacance au sein du Conseil d'administration du RTM doit être comblée suivant les règles de nomination applicables au membre à être remplacé;

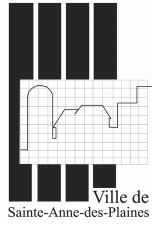
**Attendu** la rencontre prévue le 29 janvier 2020 à la Ville de Terrebonne pour désigner un (1) représentant de la couronne Nord afin de combler la vacance au sein du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM);

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**De mandater** Monsieur Guy Charbonneau, maire, à déposer au secrétaire de la rencontre, la présente résolution proposant la candidature de Madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand;

**D'autoriser** Monsieur Guy Charbonneau, maire, à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 018

### **Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir, s.e.c. (Énergir)**

- Attendu** que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;
- Attendu** que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;
- Attendu** qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;
- Attendu** qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;
- Attendu** que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;
- Attendu** que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;
- Attendu** que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

**Que** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 019

### **Autorisations pour le projet du prolongement de la rue Trépanier**

- Attendu** l'adoption de la résolution n° 2019-11-406 lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 approuvant l'octroi du mandat à Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.) par la société par actions Placements C.L.Y.R. inc. pour les services professionnels relatifs à la préparation des plans et devis du projet de prolongement de la rue Trépanier;
- Attendu** que certaines autorisations sont nécessaires;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.) à présenter au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines toute demande d'autorisation et/ou approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que tout autre ministère et la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du projet de prolongement de la rue Trépanier ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mis en place dans le cadre de ce projet et à tenir un registre d'exploitation d'entretien;

ADOPTÉ





## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 020

### **Dépôt de rapports divers et procès-verbaux**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Décembre 2019
- Rapport budgétaire au 31 décembre 2019
- Rapport des permis de construction du mois de décembre 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre 2019
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-01-14 - 021

### **Adoption - Règlement numéro 697-20-1**

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 697-20-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicables aux bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 022

### **Adoption - Règlement n° 860-69**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 860-69 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer le plan de zonage de la manière suivante :

- Modifiant les limites des zones H904 et H906 pour agrandir la zone H903;
- Modifiant les limites de la zone résidentielle H903 pour agrandir la zone C800.

ADOPTÉ

2020-01-14 - 023

### **Adoption du second projet - Règlement n° 860-94**

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le second projet de règlement n° 860-94 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer le plan de zonage de la manière suivante :

1. en ajoutant le terme étang d'irrigation au Chapitre 2 intitulé Terminologie.
2. en annulant la section 6 Lacs d'irrigation du Chapitre 9 et en la remplaçant par une nouvelle.



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 023

**(suite)**

3. en ajoutant un paragraphe 5) à l'article 1175.2 concernant l'implantation d'un bâtiment ou construction agricole à des fins de production de cannabis.
4. en abrogeant la grille des usages et normes de la zone H713 par une nouvelle.
5. en abrogeant la grille des usages et normes de la zone H711 par une nouvelle.
6. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H1004 afin d'autoriser les habitations unifamiliales de 2 étages.
7. en modifiant les limites de la zone P401 pour agrandir la zone H701.

ADOPTÉ

2020-01-14 - 024

### **Avis de motion - Règlement n° 860-94**

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 860-94 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 025

### **Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.**

- 20, boulevard Sainte-Anne
- 153, boulevard Sainte-Anne
- 514, boulevard Sainte-Anne

**Attendu** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

<b>Recommandation CCU</b>	<b>Numéro de résolution (CCU)</b>	<b>Numéro du règlement</b>	<b>Adresse</b>
2019-12-18 (accepté)	2019-477	697-3	20, boulevard Sainte-Anne
2019-12-18 (accepté)	2019-478	697	153, boulevard Sainte-Anne
2019-12-18 (accepté)	2019-479	697-4	514, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 026

### ***Demande de dérogation mineure 164, rue Bruchési***

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et payée le 31 octobre 2019 pour le lot 2 081 615 du cadastre du Québec, soit le 164, rue Bruchési;
- Attendu** que la demande consiste à autoriser une deuxième entrée charretière plutôt qu'une (1) seule tel que prescrit à l'article n° 313 du règlement de zonage n° 860;
- Attendu** que la dérogation demandée est d'une (1) entrée charretière supplémentaire sur la rue Bruchési;
- Attendu** que la demande consiste également à autoriser une distance minimale entre les deux (2) entrées charretières de 8,23 mètres au lieu des 12,20 mètres tel que prescrit à l'article n° 311 du règlement de zonage n° 860;
- Attendu** que la dérogation demandée est de 3,97 mètres;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;
- Attendu** que les travaux ont été exécutés avant la demande de permis;
- Attendu** que les travaux ne respectent pas les dispositions réglementaires du règlement de zonage n° 860;
- Attendu** qu'un arbre a été abattu sans permis pour la réalisation de leurs travaux;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour une deuxième entrée charretière et, par conséquent, la réduction de la distance minimale entre l'entrée existante et projetée de 3,97 mètres au 164, rue Bruchési, et ce, pour les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 027

### ***Demande de dérogation mineure Lot 6 304 511 (rue des Saules)***

- Attendu** qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et payée le 24 octobre 2019 pour le lot 6 304 511 du cadastre du Québec;
- Attendu** que le plan préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, portant les minutes 12 885, daté du 25 octobre 2019, décrivant l'objet de la dérogation mineure;
- Attendu** que la servitude d'Hydro-Québec située du côté ouest du terrain portant le numéro 2 256 496 réduit la largeur du terrain;
- Attendu** que la demande consiste à autoriser une marge latérale de 1,20 mètre plutôt que 1,50 mètre tel que prescrit à la grille des usages et normes H712 du règlement de zonage n° 860;
- Attendu** que la dérogation demandée est de 0,30 mètre;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2020-01-14 - 027

**(suite)**

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 6 304 511 du cadastre du Québec pour :

- Autoriser une marge latérale de 1,20 mètre plutôt que 1,50 mètre tel que prescrit à la grille des usages et normes H712 du règlement de zonage n° 860;

ADOPTÉ

2020-01-14 - 028

***Demande de permis de démolition  
439, boulevard Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis a été déposée par Les Entreprises Numuzik inc. le 27 novembre 2019 pour la démolition du bâtiment du 439, boulevard Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats, la demande de certificat d'autorisation pour une démolition doit comprendre une résolution du Conseil municipal attestant que le Comité consultatif d'urbanisme approuve les travaux;

**Attendu** que la démolition du bâtiment est nécessaire pour faire place au projet d'aménagement d'un nouveau bâtiment;

**Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte la demande de permis de démolition du bâtiment principal situé au 439, boulevard Ste-Anne;

ADOPTÉ

2020-01-14

***Parole aux élus***

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2020-01-14

***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-01-14 - 029

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ